AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0330
FR0010417345-FS0146

3 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2014, le concert composé du FCPR Apax France VI[1] et de la société en commandite par actions Altamir, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2014, par suite d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir 643 392 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,26% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
FCPR Apax France VI	463 236	3,07
Altamir	180 156	1,19
Total concert	**643 392**	**4,26**

[1] Représenté par sa société de gestion, la société anonyme Apax Partners, dont M. Maurice Tchénio est le président.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 088 298 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.